
**Procès-verbal de l'assemblée du conseil intercommunal
du mardi 24 septembre 2013 à Cossonay**

1. Propos de bienvenue

M. Marcel Monod, président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les participants. Il excuse les directeurs des établissements scolaires retenus par d'autres obligations. Il présente ensuite l'ordre du jour, qui est accepté à l'unanimité, puis il passe la parole à la secrétaire pour l'appel.

2. Appel

Sont présents : - 17 délégués municipaux, dont 2 suppléants
 - 12 délégués des conseils, dont 1 suppléant

Sont excusés : Mmes Véronique Robaday, Nicole Devantay, Laurence Péguiron, M. Gilles Van Mesdag et M. Jean-Yves Thévoz

3. Adoption du procès-verbal du 29 mai 2013 à Vullierens

La lecture du procès-verbal, joint aux convocations, n'est pas demandée; ce document est adopté à l'unanimité. Le président remercie les communes qui ont informé le bureau à l'avance de diverses petites corrections et précisions qui donnent au final un PV au plus près de la réalité.

4. Assermentations éventuelles

Suite à la démission de Mme Sandrine Fonjallaz, déléguée du conseil à Vufflens-la-Ville, M. Monod procède à l'assermentation de son remplaçant M. Patrick Vigouret.

5. Courrier et communications du bureau

Le président nous donne lecture de la lettre de démission de Mme Fonjallaz. Puis il mentionne les divers courriers échangés entre les communes de Penthaz, Penthalaz et le CODIR. Ces documents ont tous été joints à la convocation et chacun a pu en prendre connaissance. Leur lecture n'est pas demandée par l'assemblée.

6. Communications du Comité de Direction

Le président passe la parole au CODIR.

Rapport de Mme Valérie Induni, dicastère des constructions

Nous vous informons que, suite à la décision du conseil d'octroyer un crédit d'étude pour le futur complexe des Chavannes, nous avons déjà rencontré à plusieurs reprises les architectes.

L'ensemble des plans du complexe scolaire a été réétudié et affiné, dans le cadre de l'enveloppe du bâtiment telle qu'elle avait été définie lors du concours. La semaine dernière, nous avons rencontré Mr Jaquemet, conseiller en matière de constructions scolaires au sein de la DEGO, afin de pré-valider les plans de la partie scolaire. Nous avons fait de même avec Mme Durussel, de l'Office de l'accueil de jour des enfants concernant les locaux financés par la commune de Cossonay et intégrés dans le complexe. Suivront encore dans les prochaines semaines, la validation des plans de la partie piscine, des sports et de l'éducation physique.

Ainsi, le planning prévu est pour le moment respecté et l'étude proprement dite du projet par les ingénieurs spécialisés va pouvoir débuter. Celle-ci devrait s'étendre jusqu'à mi-janvier. Puis on poursuivra avec les appels d'offres et les demandes d'autorisation de janvier à mai 2014.

Nous proposons aux membres de la commission construction de venir nous voir à la fin de la séance. Nous agenderons avec eux une séance de présentation des plans validés. Une délégation du CET devrait également participer à cette séance.

Rapport de M. Frédéric Rossi, dicastère des transports

Chacun a été renseigné, grâce aux lettres transmises aux délégués, du choix du CODIR pour un nouveau partenaire : la SAPVJ.

La rentrée scolaire a connu son lot d'incidents : retards, oublis, malentendus, etc.

Pour remédier à ces problèmes, un nouvel horaire a été mis en place. On réfléchit, entre autres, à donner des contremarques de couleur aux élèves et marquer le bus correspondant.

C'est Mme Nadia Pisani qui a pris en charge l'organisation des trajets.

Pour terminer, le plan social avec Car Postal a été âprement renégocié pour se chiffrer finalement à fr. 63'698.-, soit nettement moins que les 150'000.- demandés par l'entreprise.

Rapport de M. Yves Jauner, cantine

Comme annoncé lors du dernier conseil, nous avons, pour la gestion de la cantine, 2 variantes pour le programme informatique. Le choix du CODIR s'est porté sur la solution clé en main. Depuis le mois de juillet, nous nous rencontrons avec la société GD Consulting Sàrl. Un groupe de travail s'est formé. Le but de ce groupe est de travailler avec les informaticiens :

- la définition des procédures,
- le concept de contrôle,
- les alertes et le suivi des présences.

Fin octobre, une version prototype de ce programme sera testée. L'objectif est de mettre en place ce nouveau système de gestion en janvier 2014. Des instructions seront transmises aux parents en temps voulu. En bref, chaque parent pourra se connecter au système, enregistrer les jours, visualiser les présences ou le solde. Le paiement pourra se faire en avance et il n'y aura plus besoin de preuve de paiement. Le contrôle de présence se fera via un code barre. Lors du contrôle, la responsable pourra vérifier l'élève par l'affichage de sa photo.

Rapport de Mme Ingrid Rossel, présidente :

Dans le courrier d'information concernant les transports, vous avez pu lire en page 3, dernier paragraphe, que le comité directeur a rencontré les communes auteures de la lettre que vous avez également reçue, des Préfets Arn et Dessauges, ainsi que votre Président Monod. De cette séance est sorti une idée suggérée par nos Préfets de nommer un groupe de travail, qui fonctionnerait comme une commission consultative de la municipalité. Par analogie, ce groupe de travail sera rattaché au CODIR :

- Je vous propose donc que le CODIR crée ce groupe de travail et sa mission. Il sera composé par un membre de l'exécutif de chaque commune de l'ASICoPe. Les membres du CODIR sont exclus de ce groupe. Toutefois, je me tiens à disposition pour toutes les informations nécessaires, et vous délèguerai ponctuellement un membre du CODIR qui serait nécessaire pour les renseignements souhaités.
- La mission du groupe de travail sera de réfléchir à la gouvernance de l'ASICoPe, ainsi que son fonctionnement.
- Les propositions du groupe seront ensuite discutées avec le CODIR à la fin mars 2014. Ce dernier préparera un préavis, si d'éventuelles modifications sont nécessaires et doivent être soumises à votre conseil.
- Je propose que M. Philippe Besson prenne la présidence, et que chaque commune de l'ASICoPe lui délègue un membre de sa municipalité.

En référence à l'article 34, certains sont peut-être étonnés. Quand un problème général se produit, il faut transmettre les courriers échangés à toutes les autres communes du conseil. De cette manière, l'ensemble des délégués est tenu au courant des discussions en cours. Les Préfets ont été étonnés que seules 5 communes soient présentes.

M. Monod précise qu'à la lecture du règlement du conseil, il incombe au bureau de le tenir à jour, dans la mesure où certains articles sont obsolètes ou désuets. Ce qui n'a pas encore été fait et mérite réflexion.

Le CODIR propose de mieux définir la fonction du futur groupe de travail, établir un cahier des charges, et préciser ce qu'il faut étudier et organiser. Mme Rossel demande à M. Besson s'il accepte de diriger ce groupe.

M. Besson la remercie et se dit fort intéressé par cette proposition. Toutefois, il désire en référer à sa municipalité lundi prochain et donnera sa réponse par la suite.

En cas de réponse positive, M. Monod le prie de convoquer directement les personnes concernées. Il confirme qu'aucun membre du CODIR ne peut faire partie du groupe de travail afin de préserver sa neutralité et son indépendance.

7. Budget 2014 et Préavis no 03/2013-relatif à l'adoption du budget 2014

La lecture de ces documents joints à la convocation n'est pas demandée.

8. Rapport de la Commission de gestion relatif à l'adoption du budget 2014

Le président passe la parole à M. Berney, rapporteur remplaçant.

La commission s'est réunie au collège de Penthalaz le jeudi 29 août et le 5 septembre 2013. Elle a reçu le CODIR au complet, ainsi que Mme Sophie Mizar, boursière. Elle a procédé à une analyse du budget proposé, accompagné des commentaires et explications du préavis no 03/2013.

Nous tenons à remercier le comité et les directions des écoles pour l'excellent travail réalisé dans le cadre de l'établissement de ce budget 2014. La clarté des renseignements qui accompagnent le préavis du CODIR apporte une réponse aux questions que la commission s'est posées et que l'assemblée pourrait relever.

Administratif : Il est important que les coûts de gouvernance de l'ASICoPe soient stabilisés et maîtrisés.

Bâtiments : Afin de pouvoir planifier les investissements, un plan d'investissements rénovation à 5 ans doit être mis en place. Il est important de séparer investissement, rénovation et entretien.

Suite à une analyse de dépense de gaz de M. Thierry Berney, une grande disparité de dépense par bâtiment et par classe est constatée.

Une étude de remplacement de chaudière de dernière génération devrait être effectuée. Vu que le rendement de ces chaudières augmente d'environ 20 à 30 %, il serait intéressant de savoir quelle est l'influence sur la consommation.

Transports : Dans l'offre forfaitaire, les transports spéciaux sont compris. Pour pouvoir faire une comparaison avec d'autres transporteurs, une analyse de coût par kilomètre devrait être effectuée après une année de service.

Cantines : Le système de gestion des paiements coûtera fr. 47.- par élève par année scolaire. Vu que ce système donne une simplicité et un confort d'utilisation aux parents, une participation significative devrait leur être demandée.

Devoirs surveillés : Ils coûtent fr. 80'000.- aux communes, pour le primaire et le secondaire. Nous saluons l'augmentation de la participation aux parents de fr. 3.- à fr. 5.-, ce qui ne couvre que partiellement les coûts. Comment pourrait-on effectuer une analyse du besoin scolaire réelle et justifiée ?

Conciergerie des bâtiments de Cossonay : Nous saluons l'effort de la commune de Cossonay et le CODIR pour la bonne maîtrise des coûts de conciergerie des bâtiments. Est-il possible d'effectuer une information sur les coûts prévisionnels des nouvelles salles de gymnastique ?

Coût par élève : Malgré l'horaire continu et la nouvelle répartition primaire et secondaire, le coût par élève reste stable. Sans l'horaire continu, les coûts se seraient élevés à fr. 2'300'000.- (fr. 500'000.- de plus par

rapport à 2011). L'augmentation est en réalité de fr. 92'000.-. La commission encourage les démarches du CODIR pour les transports, malgré une inconnue au sujet de l'avenir de la SAPVJ.

Cantine scolaire secondaire : Pour plus de clarté, une ligne supplémentaire devrait être incluse dans le budget pour la cantine scolaire secondaire. Le montant budgété est de fr. 182'400.-.

Coût de l'élève : Le coût par élève s'élève à fr. 3'672.28 et reste stable pour le primaire. Pour le secondaire, il s'élève à fr. 4'694.06 ce qui représente une augmentation de fr. 500.- par élève. La commission se rend compte qu'il devient difficile de maîtriser cette évolution compte tenu de l'augmentation des loyers, des futures constructions et de l'accueil des élèves.

Conclusions :

Après avoir pris connaissance du préavis *no 02/2012*, où le rapport du CODIR, où le rapport de la commission de gestion, vu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, la commission de gestion propose au conseil intercommunal de l'ASICoPe d'adopter le préavis du CODIR *no 03/2013* concluant à l'adoption du budget 2014. Les membres de la commission de gestion MM. Thierry Berney (rapporteur, Senarclens), Patrick Oppliguer (Cossonay), Olivier Berthoud (Vufflens-la-Ville) et Gilles van Mesdag (Grancy, président).

M. Jauner du CODIR annonce à l'assemblée qu'il n'a reçu ce rapport de la commission de gestion que ce soir, juste avant la séance. Il note d'emblée des erreurs concernant le coût par élève et le coût par élève en horaire continu. Les chiffres annoncés sont ceux du budget 2013.

Il note également cette demande de plus de précisions au sujet de la cantine scolaire secondaire, sujet qui a été réglé l'an passé. Des précisions suffisantes figurent sur le nouveau budget 2014.

Il demande donc aux membres de la commission de revoir ces points litigieux lors d'une nouvelle séance et d'apporter les corrections nécessaires à ce rapport.

Le président M. Monod précise que le règlement du conseil intercommunal prévoit que le rapport de la commission de gestion concernant le budget doit être en possession du CODIR 15 jours avant la séance et dix jours pour le bureau, ce qui permet un contrôle avant les débats.

M. Besson demande des éclaircissements sur la présentation du budget cantine, c'est Mme Rossel qui le renseigne. Puis, il remercie le CODIR pour ce budget 2014 très bien présenté et se dit satisfait des discussions à ce sujet.

Mme Induni précise que le coût des transports est budgété par année scolaire (de la rentrée d'août à juin de l'année suivante) et pas par année civile (de janvier à décembre), on ne sait donc pas exactement le coût des 6 mois restants. C'est une estimation faite par le CODIR. Depuis la création de l'ASICoPe, nous avons toujours fonctionné ainsi.

9. Adoption du budget 2014 et rapport de la commission

Le président demande à l'assemblée d'adopter le budget tel que présenté, ainsi que le rapport de la commission, sous réserve des corrections à apporter suite à une nouvelle séance avec le CODIR. Les délégués acceptent à l'unanimité.

10. Nominations diverses

Comme M. Eric Seira a aussi démissionné de la commission des transports, il manque donc à ce jour un membre pour assurer son bon fonctionnement.

M. Monod cite la liste des membres actuellement en fonction : MM. Gilles Van Mesdag de Grancy, Georges Rime de Cossonay, Stéphane Zürcher de Penthalaz et Philippe Besson de Penthaz.

Le président propose que le nouveau membre vienne d'une autre commune que celles précitées. La parole est à l'assemblée. Après quelques minutes de réflexion, c'est le nouveau délégué du conseil de Vufflens-

la-Ville M. Patrick Vigouret qui accepte de rejoindre cette commission. Il est remercié par le président pour son engagement.

11. Propositions individuelles et divers

M. Meylan de La Chaux nous annonce qu'il a participé aux séances depuis 7 ans et qu'il a donné sa démission à sa municipalité. Il suit donc sa dernière séance du Conseil Intercommunal. Le président le remercie pour ces informations et pour son engagement concernant les problèmes scolaires de sa région.

Mme Brocard signale que selon le point 7 des statuts, il n'y a aucune mention de l'obligation d'une démission écrite du conseil intercommunal. Cet article est à revoir.

La discussion étant close, M. Monod annonce aux personnes présentes que la commune de Cossonay a décidé de nous garder pour une collation sous les arcades, devant le bâtiment communal.

La séance est levée à 20 h 30.

La prochaine séance du Conseil est prévue à Daillens, le **mercredi 26 mars 2014** à 19 h.30.

Le président :

Marcel Monod

La Secrétaire :

Claire-Lise Brot